

# COUR DE CASSATION

---

*Le procureur général*

*Le premier président*

Paris, le 06 décembre 2016

Monsieur le Premier ministre,

Par simple décret du Premier ministre, en date du 5 décembre 2016, la Cour de cassation, juridiction supérieure de l'autorité judiciaire, est placée sous le contrôle direct du gouvernement par l'intermédiaire de l'inspection des services du ministre de la justice, en rupture avec la tradition républicaine observée jusqu'à ce jour.

Aussi, nous vous serions obligés de bien vouloir nous recevoir afin de nous communiquer des explications sur les raisons de ce décret dont la Cour a pris connaissance par le Journal officiel.

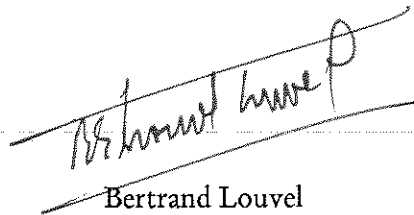
Contacté, Monsieur le Garde des sceaux ne nous a pas fait part, à ce jour, de disponibilités pour nous recevoir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean Claude Marin



Bertrand Louvel



M. Bernard CAZENEUVE  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
75008 Paris

